

Les attentes du jury

- Des **connaissances didactiques**, et notamment la connaissance du processus d'acquisition d'une langue seconde (interlangue, interférence etc.) ;
- La **connaissance et l'expérience des principales méthodes d'enseignement d'une langue étrangère et d'une langue seconde**, des matériels pédagogiques disponibles et des démarches pédagogiques pour les publics d'élèves allophones (capacité du candidat à organiser une séquence de langue étrangère ou une séquence de langue seconde pour des élèves débutants ou pour des élèves avancés ; différenciation pédagogique, pédagogie de l'erreur et de son traitement ; pédagogie de projet ; pratique de l'oral - interactions, reformulations etc.-, phonologie, apprentissage du lexique ; place faite à la littérature et aux arts) ;
- La **connaissance des textes réglementaires qui concernent l'accueil et la scolarisation des élèves allophones** et, plus généralement, de ceux qui concernent l'école inclusive ;
- La **connaissance du traitement de la problématique à l'échelon européen** (notamment grands textes européens récents, Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues; éducation plurilingue et interculturelle) ;

- La **connaissance des divers aspects des programmes de l'école primaire, du collège, du lycée professionnel et du lycée général et technologique** concernant la maîtrise de la langue et l'enseignement des langues étrangères et régionales ;
- La capacité à raisonner au niveau individuel et collectif en termes de **connaissances et compétences en français langue de scolarisation** (codes scolaires, langue des disciplines, interdisciplinarité, etc.) ;
- La **connaissance de la problématique de l'analphabétisme et de l'illettrisme**, notamment pour les élèves en grand retard scolaire, peu ou pas scolarisés antérieurement ;
- La **connaissance des grandes familles de langue et des grands systèmes d'écriture**, en vue de permettre une comparaison entre fait de langue en français et fait de langue dans la langue d'origine des élèves ;
- La **capacité à évaluer les compétences des élèves et la connaissance des principaux outils d'évaluation** existant à cet effet, en particulier en lien avec le CECRL et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- La **capacité à élaborer un parcours individualisé de formation pour les élèves et à élaborer et coordonner**, avec les équipes pédagogiques, des projets personnalisés d'inclusion.

N.B. : Le jury appréciera particulièrement des candidats la possession des diplômes de lettres mention FLE/FLS et des divers diplômes de langue.